

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2010**

*Etaient présents : M. Jean-Marie MULLER, Maire, MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoint, Mme Joëlle BOHRHAUER, MM Jean-Noël RAFFNER, Jacky FUNK, Mmes Catherine FAYOLLE, Chantal PERRIN, Tania MUSY, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Norbert DEMANGEAT est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du 16 septembre 2010 – secrétaire séance – procurations
- 2) **Chaufferie bois** : Modalités de révision des prix pour la fourniture de chaleur.
- 3) **Affaires financières** : Décisions modificatives ; Tarifs 2011 ; Demande de subvention pour un voyage scolaire (Margot BAECHLE) ; débat d'orientation budgétaire 2011
- 4) **Points divers** : Signature d'un avenant de prolongation de la CPA signée avec la SEMHA ; Signature du contrat de territoire de vie (Conseil Général) ; Pôle d'excellence rurale « tourisme de mémoire 14-18 » ; Convention de conseil et d'assistance aux collectivités de l'ADAUHR
- 5) Compte-rendu du Maire sur les domaines délégués
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 7) Communications diverse

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un nouveau membre suppléant à la Communauté des Communes, suite à la démission de Mme Joëlle BOHRHAUER.

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) CHAUFFERIE BOIS**

#### **1. Modalités de révision des prix pour la fourniture de chaleur**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 5 mai 2010, le conseil municipal avait prévu que les prix de la fourniture de chaleur aux particuliers soient révisés annuellement de la manière suivante :

- Pour la fourniture de chaleur :
  - 65% du prix variable selon le cours du bois (données de l'ONF)
  - 35% du prix variable avec l'inflation.
- Pour l'abonnement annuel : application de l'inflation.

Suite à une remarque du maître d'œuvre, M. WEST, M. CLAUDEPIERRE propose de modifier les principes de révision annuelle des prix, comme suit :

- Pour la fourniture de chaleur :
  - 65% selon l'évolution du prix d'achat moyen pondéré des plaquettes,
  - 35% du prix variable selon l'indice des prix à la consommation « ensemble hors tabac ». (indice INSEE n° 4018D)
- Pour l'abonnement annuel : application de l'indice des prix à la consommation « ensemble hors tabac ». (indice INSEE n° 4018D).

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 3 novembre 2010,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les nouvelles modalités de révision des prix de fourniture de chaleur aux particuliers, telles que détaillées ci-dessus.

### **3) AFFAIRES FINANCIERES**

#### **1. Décision modificative n°4 du Budget Communal (M14)**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative du budget communal, afin d'ajuster les dépenses et les recettes, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>BP+DM</b>	<b>DM4</b>	<b>TOTAL</b>
61524	Entretien bois et forêts	50 500,00	- 10 000,00	40 500,00
6218	Personnel extérieur	19 900,00	9 240,00	29 140,00
6574	Subventions versées	81 700,00	760,00	82 460,00

<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>BP+DM</b>	<b>DM4</b>	<b>TOTAL</b>
7475	Participations groupements de collectivités	9 000,00	- 9 000,00	0,00

7478	Participations autres organismes	37 000.00	8 000,00	45 000
758	Produits divers de gestion courante	73 000.00	1 000,00	74 000.00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mars 2010 (vote du budget), du 5 mai 2010 (décision modificative n°1), du 15 juin 2010 (décision modificative n°2), du 16 septembre 2010 (décision modificative n°3);

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

## **2. Fixation des tarifs et loyers communaux pour 2011**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réévaluation des tarifs et loyers communaux pour l'année 2010. Il est proposé d'appliquer l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit +1.5 %, sauf pour les loyers (indice de référence des loyers, soit +1.1%) et pour les prés et pâturages (évolution de l'indice national des fermages, soit -1.63%). Ces tarifs apparaissent dans le tableau ci-dessous :

### **CONCESSION DE CIMETIERE ou COLUMBARIUM (pour 2 m2)**

Pour 15 ans	173,00 €
Pour 30 ans	346,00 €
Pour 50 ans	572,00 €

### **DROITS DE PLACE**

Au mètre linéaire:

- de 0 à 5 m = forfait de	4,00 €	
- m linéaire supplémentaire:	1,00 €	
Boucherie MASSERAN:	310,10 €	/An
Marchand de fruits et légumes:	6,00 €	/Semaine
Camion (type vente outillages):	15,50 €	/ passage
Pizza (1 fois par semaine)	233,30 €	/An
Stand autos tamponneuses	685,00 €	
Marchand de bonbons + stand de jeux	100,00 €	
Manège + pêche aux canards	164,00 €	

## LOCATION DES SALLES

### 1) PARTICULIERS

Tarif de base  
plus

- chauffage
- hors LAPOUTROIE
- lave-vaisselle
- vaisselle mal lavée (forfait)

	Foyer Saint Martin	Salle des loisirs	Salle des ventes
Tarif de base plus	200,00	300,00	60,00
- chauffage	50,00	90,00	20,00
- hors LAPOUTROIE	105,00	105,00	40,00
- lave-vaisselle	17,60	17,60	
- vaisselle mal lavée (forfait)	75,00	75,00	

### 2) ASSOCIATIONS

Au-delà d'une utilisation annuelle gratuite pour les associations de Lapoutroie ; dans tous les cas pour les associations hors Lapoutroie

Tarif de base  
plus

- chauffage
- hors LAPOUTROIE
- lave-vaisselle
- sono
- forfait location vaisselle
- vaisselle mal lavée (forfait)

	FSM	SDL + JV
Tarif de base plus	60,00	120,00
- chauffage	30,00	50,00
- hors LAPOUTROIE	50,00	50,00
- lave-vaisselle	0,00	0,00
- sono		15,00
- forfait location vaisselle	20,00	20,00
- vaisselle mal lavée (forfait)	75,00	75,00

<b>Perte de clé</b>	<b>200,00 €</b>
---------------------	-----------------

### 3) TABLES, BANCS, CHAISES, VAISSELLE

*Tarif valable pour les particuliers ou pour une utilisation extérieure aux salles communales.*

	Location	Renouvellement
Table:	1,00 €	50,00 €
Banc:	0,75 €	30,00 €
Chaise:	0,30 €	15,00 €
Assiette:	0,15 €	2,30 €
Verre:	0,15 €	2,10 €
Couvert:	0,08 €	1,10 €
Tasse à café:	0,08 €	1,10 €
Soucoupe tasse à café:	0,08 €	1,50 €
Plat creux		7,50 €

Plat simple	7,50 €
Plateaux service	7,00 €
Tire-bouchon	3,00 €

*Forfait enlèvement des déchets – dans les salles*

50,00 €

*Forfait enlèvement des déchets – hors salles*

74,00 €

### AUTRES LOCATIONS

Garage :	21,30 € / mois
Salon de coiffure:	9 708,50 € / an
Restaurant de la Gare:	1 161,10 € / mois
Logt école maternelle Lapoutroie	358,10 € / mois
logement "la Poste"	552,30 € / mois
Logement « trésorerie »	552,30 € / mois
Logements ancienne école Hachimette:	<i>attente travaux</i>
Redevance chalet chasse lot n°2	500,00 € /an
Location M. MAZURIER parcelle 114	50,00 € /an
Location M. MAZURIER terrain ancien dojo	10,00 € /an
Pâturages communaux:	21,80 € / ha / an
Prés communaux:	36,50 € / ha / an

### CONCESSIONS

Source:	33,30 € / an
Droit de passage:	11,20 € / an
Terrain d'envol des parapentes	75,00 € /an
Ski club de Ste Marie aux Mines / chalet	140,00 € /an
Amis de la Nature / citerne gaz	140,00 € /an
EDF / droit de passage	330,00 € /an
EDF/ concession de terrain	31,00 € /an

### DENEIGEMENT – DEBROUSSAILLAGE

**(tarifs horaires Hors Taxes)**

#### DENEIGEMENT

Lame fournie par la Commune	59,20 €
Tracteur seul	21,70 €
Lame non fournie	71,90 €
DEBROUSSAILLAGE 2011	67,50 €

## BIBLIOTHEQUE

### ADHESION

Formule duo (5 documents par prêt)	10,00 €
Formule solo (2 documents par prêt)	8,00 €
Formule ado (14-18 ans/ 2 documents tous secteurs)	5,00 €
Formule enfant (5 documents par prêt / secteur jeunesse)	Gratuit

### TRAITEMENT DES RETARDS

1 <sup>ère</sup> relance	2,00 €
2 <sup>ème</sup> relance	5,00 €
3 <sup>ème</sup> relance	12,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les tarifs 2011 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

### 3. Demande de subvention voyage scolaire – Margot BAECHLE

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances expose aux membres du conseil municipal une demande de subvention pour un voyage scolaire de 8 jours, en Finlande, au mois de décembre 2010, pour une élève fréquentant le lycée de Ribeauvillé et domiciliée à Lapoutroie, Margot BAECHLE. Traditionnellement, le conseil municipal alloue une subvention de 11,25 €uros par jour pour des voyages scolaires, soit 90 €uros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de verser à Mlle Margot BAECHLE, la somme de 90€ pour un voyage scolaire de 8 jours en Finlande, au mois de décembre 2010.

## 4) POINTS DIVERS

### 1. Signature d'un avenant de prolongation de la CPA signée avec la SEMHA

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, rappelle aux membres du conseil municipal que la convention publique d'aménagement signée le 15 novembre 2004 avec la SEMHA pour l'aménagement d'un lotissement sur l'ancien site de la Filature, était prévue pour une durée de deux ans. La convention a été prorogée deux fois : une première prolongation de 2 ans,

soit jusqu'au 15 novembre 2008, pour prendre en compte les délais nécessaires pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la mise au point du projet ainsi que les délais d'instruction du dossier de permis de lotir. Une seconde prolongation, pour une nouvelle période de 2 ans, soit jusqu'au 15 novembre 2010, suite à l'abandon du projet par la société ORYA entre 2008 et 2009, pour permettre de finaliser la commercialisation du projet et la réalisation des travaux de finition en 2010.

Il a été décidé en juin 2010 de modifier une dernière fois le projet pour commercialiser les terrains libres de construction. Cette opération n'étant pas achevée, il est nécessaire de signer un 3<sup>ème</sup> avenant de prolongation, pour une durée de 2 ans, afin de permettre la mise en œuvre des compléments de viabilisation rendus nécessaires par la modification du projet en juin 2010 ainsi que la clôture de la concession. Pour la deuxième année, les frais de gestion seront calculés au prorata des mois effectivement décomptés jusqu'à la clôture.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,  
Après en avoir délibéré;

- ACCEPTE de prolonger la convention publique d'aménagement signée avec la SEMHA le 15 novembre 2004 pour une nouvelle durée de deux ans, soit jusqu'au 15 novembre 2012
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **2. Signature du contrat de territoire de vie avec le Conseil Général**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'octroi de subventions par le Conseil Général passe désormais par un système de contractualisation. Une enveloppe globale est attribuée à un territoire de vie englobant plusieurs territoires, et en ce qui nous concerne les territoires du Piémont, du Val d'Argent et du Pays Welche. Les projets financés dans le cadre du territoire de vie doivent avoir un intérêt supra communal.

Ce contrat sera signé le 8 décembre prochain, et il convient d'autoriser le Maire à signer ce contrat.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de territoire de vie Piémont, Val d'Argent et Pays Welche, avec le Conseil Général.

## **3. Pôle d'excellence rurale « tourisme de mémoire 14-18 »**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en prévision des 1ères assises Nationales du Tourisme de Mémoire du printemps 2011, des commémorations de 2014 et du centenaire des combats des Vosges en 2015, il a semblé important aux Conseils Généraux des Vosges et du Haut-Rhin, à travers leurs comités départementaux du tourisme, d'initier une démarche de mémoire et de situer la particularité du contexte franco-allemand, par la coordination d'actions et de projets à mettre en place par l'ensemble des acteurs locaux du tourisme. C'est l'objet du pôle d'excellence rurale « tourisme de mémoire 14-18 ».

La Commune de Lapoutroie a la possibilité de s'associer à cette démarche, en incluant aux nombreux projets, la préservation et la mise en valeur du site de la Tête des Faux, avec

notamment l'édition d'une plaquette explicative et d'un guide, en complément de la signalétique déjà en place. Le budget prévisionnel maximum prévu dans le projet s'élève à 25 000 Euros.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- SOUHAITE être associé au pôle d'excellence rurale « tourisme de mémoire 14-18 », pour un projet de préservation et de mise en valeur du site de la Tête des Faux.

#### **4. Convention de conseil et d'assistance aux collectivités de l'ADAUHR**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'ADAUHR (Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin) propose aux communes, par le biais d'une convention, conseil et assistance gratuits dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, tels que des conseils en matière d'aménagement, la mise à disposition de modèles d'actes administratifs, des conseils sur les modalités d'application des droits des sols ou sur le choix des procédures d'urbanisme...

Pour bénéficier de cette assistance, il convient de signer une convention avec l'ADAUHR, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec l'ADAUHR, pour une durée de trois ans, et ce sans aucune contrepartie financière.

#### **5. Election d'un nouveau délégué suppléant à la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 10 avril 2008, l'assemblée avait procédé à l'élection de Madame Joëlle BOHRHAUER comme membre suppléant à la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK).

Madame BOHRHAUER a fait part à Monsieur le Maire de sa volonté de ne plus assurer ses fonctions de délégué suppléant de la CCVK, c'est pourquoi il convient de procéder à une nouvelle élection.

- Est élu membre suppléant à la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg, après vote à bulletins secrets, Monsieur René BRUN, par 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) contre, 1 (une) abstention.

#### **5) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES**

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre



dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- Aucune décision n'a été prise dans les domaines délégués.

## **6) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- Commission communication : la Commission travaille en ce moment sur l'élaboration du bulletin de Noël
- Commission déneigement : la commission s'est réunie le 20 octobre pour faire le bilan de la saison 2010 de débroussaillage et fixer les tarifs de déneigement pour la saison 2010/2011
- Commission personnes âgées : la commission s'est réunie plusieurs fois pour élaborer les colis de Noël et organiser le repas des Aînés qui se déroulera le 23 janvier dans la salle des loisirs (service organisé par les membres du conseil municipal)
- Commission décorations de Noël : la commission a fixé la date de préparation des jardinières pour la mairie et de décoration du village au samedi 27 novembre.
- Commission fleurissement : réunion prévue le 1<sup>er</sup> décembre à 16h30

## **7) COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Problème de stationnement dans la rue des Aulnes**

Un membre du conseil municipal souligne le danger des voitures garées sur les trottoirs, pour la sécurité des piétons, rue des Aulnes. Ce problème existe dans d'autres rues du village et sera signalé à la Brigade de gendarmerie, pour contrôle, notamment en période hivernale où le risque est encore plus grand.

### **Chaufferie bois**

M. le Maire informe que la chaudière bois sera mise en route les 15 et 16 novembre.

### **Feux tricolores à Kayserberg**

Un membre du conseil municipal déplore le nouveau système d'automatisation des feux tricolores à Kayserberg, rendant l'accès à notre vallée encore plus difficile...

### **Lettre de démission du conseil municipal**

M. le Maire indique qu'il a réceptionné la lettre de démission de Christian DIDIERJEAN de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint.

**Contrôle de la chambre régionale des comptes**

M. le Maire indique que la chambre régionale des comptes d'Alsace a inscrit à son programme le contrôle juridictionnel des comptes de la commune pour les exercices 2004 à 2008.

**Courrier de l'association des maires de Vendée**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'association des maires de Vendée informant les communes ayant versé un don lors de la tempête Xynthia de la répartition des sommes récoltées.

**Réunion annuelle sur l'activité de la Brigade de Gendarmerie**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à l'occasion de la réunion annuelle de présentation de l'activité de la Brigade de Gendarmerie, le Commandant de la Compagnie de Colmar a annoncé la création d'une communauté de brigade entre Lapoutroie et Kaysersberg.

**Résidence le Clos des Saules – Colmar Habitat**

M. le Maire a participé à la commission d'attribution des logements de la résidence du Clos des Saules. 20 logements sur les 21 ont été attribués ; la moitié environ des locataires habite déjà dans la Commune.

Calendrier :

- *La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 10 janvier à 20 heures.*

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.*

**Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 16 septembre 2010 – secrétaire séance – procurations
- 2) **Chaufferie bois** : Modalités de révision des prix pour la fourniture de chaleur.
- 3) **Affaires financières** : Décisions modificatives ; Tarifs 2011 ; Demande de subvention pour un voyage scolaire (Margot BAECHLE) ; débat d'orientation budgétaire 2011
- 4) **Points divers** : Signature d'un avenant de prolongation de la CPA signée avec la SEMHA ; Signature du contrat de territoire de vie (Conseil Général) ; Pôle d'excellence rurale « tourisme de mémoire 14-18 » ; Convention de conseil et d'assistance aux collectivités de l'ADAUHR
- 5) Compte-rendu du Maire sur les domaines délégués
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 7) Communications diverse

**Rappel du point rajouté à l'ordre du jour en début de séance :**

- Désignation d'un nouveau membre suppléant à la Communauté des Communes, suite à la démission de Mme Joëlle BOHRHAUER

<b>Liste des membres du conseil municipal</b>				
<b>Approbation de la séance du 3 novembre 2010</b>				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint		
LOING	Clément	Adjoint		
DIDIERJEAN	Christian	Adjoint	A démissionné du conseil municipal le 14 octobre 2010	
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal		
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal	Absente	
FUNK	Jacky	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal		
MUSY	Tania	Conseiller municipal	Absente	
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
BRUN	René	Conseiller municipal		
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal		